



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

RÉPONSE MANAGÉRIALE

ÉVALUATION BOURSES

Les bourses du programme coopération au développement 2017-2021 de l'ARES

20-12-2021

Évaluateur ou évaluatrice externe : Pluricité – Nicolas Subleau, Florent Cheminal et Gildas Gautier

Date de l'évaluation : septembre 2020 – février 2021

01. RÉPONSE(S) MANAGÉRIALE(S)

01.1 / COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'évaluation des bourses du programme coopération au développement 2017-2021 a un caractère transversal, car elle se penche sur les bourses des différents programmes de l'ARES. Cette évaluation en fin de programme a été réalisée en perspective du nouveau quinquennat 2022-2027. La rédaction du nouveau programme de coopération au développement de l'ARES « Partenariats équitables pour un enseignement supérieur et une recherche de qualité en faveur des ODD » a pris en compte, non seulement les conclusions et recommandations du rapport, mais s'est également nourri des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de l'analyse évaluative des instruments bourses, étant donné la concomitance des deux processus.

Les objectifs qui ont été donnés à cette évaluation sont en grande partie prospectifs, en vue du nouveau programme. Ils couvrent les aspects suivants :

- » L'efficacité, l'efficience, la pertinence et la durabilité des différents instruments de financement de bourses **en tant que moyen pour répondre aux différents objectifs du programme de coopération académique au développement par le renforcement des capacités individuelles.**
- » La **cohérence et de la complémentarité** des différents types de bourses au sein de chaque instrument
- » Les **changements induits** et de leurs **concordances avec les objectifs fixés** par les programmes aux différents niveaux : individuels, des départements des institutions.
- » L'**équité** (accès aux différents types de public) et le **genre** tout particulièrement. Partant du constat d'une sous-représentation féminine (sauf pour les bourses de voyage), il s'agira d'analyser le format même des différents types de bourses en regard de leur accessibilité aux femmes, la prise en compte de la dimension hommes-femmes dans la présentation des appels à candidatures, dans le contenu des formations données et projets réalisés et surtout en matière de sélection des personnes boursières. L'ARES souhaite également interroger l'outil "bourses" en matière d'**inclusion** en général.
- » La prise en compte de l'**environnement**
- » La prise en compte des enjeux de **digitalisation**

La majorité des programmes de l'ARES comprennent la possibilité de financer des bourses.

Les bourses des programmes suivants renaissent dans les balises de cette évaluation:

- **Programme de Mobilité des HE et ESA** : bourses de renforcement des capacités (séjour de maximum 6 mois)
- **Programme de Mobilité des universités** : bourse de mobilité dans le cadre d'un doctorat et d'un post-doctorat
- **Programme PRD-PFS** : bourses d'étude, bourse de mobilité dans le cadre d'un doctorat, d'un post-doctorat et de stages/recyclages
- **Programme d'appui institutionnel** : bourses d'étude, bourse de mobilité dans le cadre d'un doctorat, d'un post-doctorat et de stages/recyclages

Les bourses du programme de cours et stages internationaux ne sont pas couvertes par cette évaluation, ayant fait l'objet d'une analyse dans le cadre de l'évaluation de l'outil cours et stages internationaux en 2019.

Un grand nombre de recommandations sont en cours de mise en œuvre dans le cadre de la réflexion sur l'harmonisation des montants de bourse. Ce travail a été réalisé en concertation avec les autres acteurs de la coopération belge qui octroient des bourses (VLIR-UOS, IMT) afin de garantir une cohérence entre les modifications apportées, même si chaque acteur gardera des spécificités.

01.2 / RÉPONSE SPECIFIQUE AUX RECOMMANDATIONS

01.2.1 / ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE BOURSE

RECOMMANDATION 1 ADRESSÉE À L'ARES

CAPITALISER SUR LES FORCES ACTUELLES DU PROGRAMME, EN CONSERVANT UNE OFFRE DE BOURSES :

- STRUCTURÉE AUTOUR DE LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE BOURSES INTÉGRÉES ET BOURSES INDIVIDUELLES ;
- PERMETTANT EN L'ÉTAT DE RÉPONDRE À DES BESOINS TRÈS VARIÉS (EN TERMES DE DURÉE, DE LOCALISATION, DE PUBLICS CIBLES, DE THÉMATIQUES...).

RENFORCER L'OFFRE DE BOURSES INDIVIDUELLES, À TRAVERS L'INSTITUTIONNALISATION DESDITES « BOURSES EXTRAORDINAIRES », PERMETTANT DE FINANCER DES BOURSES DE STAGE, BOURSE DE MOBILITÉ DANS LE CADRE D'UN DOCTORAT, D'UN POST-DOCTORAT, EN RÉPONSE À DES PROJETS INDIVIDUELS (HORS AI, PRD, PFS).

POUR CES BOURSES INDIVIDUELLES, IL S'AGIRA NOTAMMENT :

1. D'ASSURER UNE FLEXIBILITÉ EN TERMES DE DURÉE DE LA BOURSE, QUI, POUR UNE BOURSE DE MOBILITÉ DANS LE CADRE D'UN DOCTORAT, DOIT POUVOIR SE FAIRE SUR PLUSIEURS ANNÉES ;
2. D'ASSURER, DANS LE CADRE DE CES BOURSES, LA COUVERTURE DE FRAIS ANNEXES ESSENTIELS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECHERCHE (FRAIS DE RECHERCHE, FRAIS D'ENCADREMENT).

Statut

Acceptée

Commentaires et argumentation

Dans le cadre du programme coopération de l'ARES 2022-2027, le programme « bourses de mobilité » a été maintenu et amplifié. Dans la rédaction des orientations et balises du programme, une attention particulière a été portée au maintien de la flexibilité du programme en termes de durée, de public cible et de thématiques. Ce programme a été structuré, harmonisé, et la part du budget attribué aux hautes écoles (HE) et aux écoles supérieures des Arts (ESA) a été augmentée.

Le budget de cet instrument a donc été pérennisé avec un budget garanti sur plusieurs années. Cela permet de financer des bourses de mobilité doctorale, de séjours répétés, permettant une meilleure construction partenariale sur le moyen et le long terme.

Une attention particulière est portée sur les articulations du programme de mobilité et des autres programmes de l'ARES entre autres en prévoyant la possibilité de démarrer des doctorats, mais également les finalisations de thèses en lien avec les bourses dites « intégrées » aux autres instruments de coopération au développement de l'ARES (AI et PRD-PFS notamment).

La flexibilité en termes de localisation a également été prise en compte en ouvrant le programme de mobilité aux 29 pays partenaires bourses de l'ARES. De plus, une flexibilité sur le nombre de mois en Belgique par année est déjà appliquée.

En effet, la règle de bourse sandwich est déjà appliquée avec flexibilité considérant les 24 mois maximum en Belgique (sur les 48 de doctorat) dans son ensemble et non avec maximum 6 mois par an.

Les montants annexes essentiels à la bonne réalisation d'une recherche ont été conservés et un groupe de travail concernant les conditions de recherche dans l'institution partenaire a également été lancé afin de garantir de bonnes conditions tout le long de la recherche. Cette thématique est également discutée avec les partenaires du CSC thématique HES4SD afin de s'inspirer de bonnes pratiques des autres membres du CSC, mais également pour analyser la pertinence d'harmoniser les pratiques de l'ARES.

Actions à entreprendre en cas d'accord	Calendrier indicatif	Responsable(s)	Suivi
1.1 Action 1 : Institutionnaliser le programme de mobilité dans le programme de coopération au développement de l'ARES	Juillet 2021	Administration de l'ARES et CCD	
1.2 Action 2 : Conserver les frais annexes aux recherches dans le cadre de la proposition d'harmonisation des montants de bourses	Novembre 2021	Administration de l'ARES et CCD	
1.3 Action 3 : Mise en place d'un groupe d'analyse sur les conditions de recherche locale (notamment sur les conditions des bourses)	Décembre 2021	Administration de l'ARES	

RECOMMANDATION 2
ADRESSÉE À L'ARES

CRÉER UNE CATÉGORIE SPÉCIFIQUE DE BOURSES DE SÉJOUR POST-DOCTORAT, AFIN DE POUVOIR REVALORISER LES MONTANTS DE L'ALLOCATION DE SUBSISTANCE (DE MANIÈRE À CE QU'ELLE SOIT ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX BOURSES DE MOBILITÉ DANS LE CADRE D'UN DOCTORAT).

Statut

Acceptée

Commentaires et argumentation

Dans le cadre des négociations sur l'harmonisation des montants de bourses de coopération au développement du gouvernement fédéral, il est proposé de créer une catégorie de bourse de recherche qui inclut notamment les bourses de séjour post-doctorat et une valorisation de leur allocation de subsistance en Belgique de 100 € supérieure aux allocations de subsistance des bourses de mobilité doctorale.

Les allocations de subsistance dans le cadre de séjour post-doctorat seront donc, en cas d'accord de la DGD sur ce point, au moins égales à celles des doctorats et si l'ensemble de la proposition est acceptée elles seront même supérieures de 100 € mensuellement.

Actions à entreprendre en cas d'accord

Calendrier indicatif

Responsable(s)

Suivi

2.1 Action 1 : Inscrire la demande d'une catégorie spécifique aux post-doctorats dans le cadre de la négociation de l'harmonisation des bourses avec l'IMT, VLIR-UOS et DGD

Octobre 2021

Administration de l'ARES et CCD

RECOMMANDATION 3

ADRESSÉE À L'ARES

DANS LE CADRE DES BOURSES « SANDWICH », S'ASSURER DE FOURNIR DES MONTANTS, QUI, AU REGARD DU NIVEAU DE VIE DU PAYS, PERMETTENT AUX BOURSIER.ES DE POURSUIVRE LEUR ACTIVITÉ DE RECHERCHE, SANS AVOIR À TROUVER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE COMPLÉMENTAIRE. CELA PASSE PAR :

1. UNE ALLOCATION DE SUBSISTANCE COHÉRENTE AVEC LE NIVEAU DE VIE LOCAL ;
2. UNE PRISE EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES, NOTAMMENT LES FRAIS DE RECHERCHE.

Statut**Partiellement acceptée**

Une réflexion est en cours au sujet des allocations de subsistance et/ou de recherche « locales » dans le cadre des bourses sandwich, afin d'améliorer la prise en compte du niveau de vie dans le pays partenaire tout en gardant un cadre harmonisé entre les programmes.

Commentaires et argumentation

Un diagnostic sur le montant de bourses allouées par l'ARES est en cours et un groupe de travail est en train d'élaborer une proposition d'allocation de recherche et d'encadrement en local.

L'ARES souhaite par la suite échanger avec les membres du HES4SD sur cette thématique afin de pouvoir échanger les bonnes pratiques de chaque institution membre.

Actions à entreprendre en cas d'accord**3.1 Action 1 : Diagnostic sur les montants de référence des bourses locales de l'ARES****Calendrier indicatif**

Juillet 2021

Responsable(s)

Administration de l'ARES

Suivi**3.2 Action 2 : Mise en place du groupe de travail pour une proposition d'harmonisation au sein des programmes de l'ARES**

Juin 2022

Administration de l'ARES, le GT et la CCD

Proposition de guidelines sur les montants et la gestion des subventions de recherches locales.

3.3 Action 3 : Échange dans le cadre du HES4SD

Avril 2022

Administration de l'ARES et la CCD

01. 2.2 / ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE BOURSES

RECOMMANDATION 4 ADRESSÉE À L'ARES

PROMOUVOIR UNE OFFRE DE BOURSES LISIBLE PERMETTANT DE RENDRE LE PROGRAMME PLUS ATTRACTIF AUPRÈS D'UN PLUS GRAND NOMBRE D'INSTITUTIONS ET DU GRAND PUBLIC.

1. RÉDIGER UN DOCUMENT DE SYNTHÈSE, PRINCIPALEMENT DESTINÉ AUX PERSONNELS DES EES BELGES ET DES EES DU SUD PEU EXPÉRIMENTÉS EN MATIÈRE DE COOPÉRATION ACADÉMIQUE, PRÉSENTANT DE MANIÈRE SYNTHÉTIQUE ET GLOBALE L'OFFRE DE BOURSES DE L'ARES.
2. CRÉER UNE PAGE INTERNE SUR LE SITE DE L'ARES SYNTHÉTISANT L'OFFRE DE BOURSES DE L'ARES, ACCESSIBLE AU GRAND PUBLIC.

Statut

Partiellement acceptée

Commentaires et argumentation

Cette recommandation sera mise en œuvre dans le cadre du programme quinquennal 2022-2027. En effet, un accent sera mis sur (1) la communication des différents types de bourses accessibles via les instruments *Mobilité* et *Formations internationales*, et les appels qui y sont associés et sur (2) la visibilité/impact du programme de bourses.

Concrètement, en plus d'une communication plus efficace et attractive sur le site web de l'ARES, différents supports de communication seront préparés et adaptés selon le public cible. Une participation régulière aux événements « Study in Europe » entre autres organisés par les postes diplomatiques est également prévue, en étroite synergie avec WB Campus.

À des fins de visibilité et de sensibilisation (notamment à l'égard des candidates boursières), l'ARES a notamment diffusé une campagne de communication, proposant les témoignages des boursier-e-s et poursuivra sa démarche tout au long du prochain programme.

D'avantage orientée sur l'impact, une communication sur le format « storytelling » sera développée pour valoriser les progrès personnels de certain-e-s boursier-e-s et leur influence dans leur carrière, leur université ou leur pays.

Cette recommandation ne sera peut-être pas appliquée telle quelle mais l'objectif de lisibilité sera pris en compte. En effet, les différents supports de communication seront réalisés dans l'objectif d'une plus grande lisibilité pour chaque partenaire de l'ARES.

Par exemple, dans le cadre de l'appel du programme de mobilité pour le programme 2022-2027, une séance d'information à destination des EES qui n'ont pas encore ou peu d'expérience de mise en œuvre de programme de coopération académique est prévue. Dans le cadre des formations internationales et programmes de mobilité, des séances d'échanges de bonnes pratiques sont prévues une fois les EES candidates sélectionnées.

Actions à entreprendre en cas d'accord	Calendrier indicatif	Responsable(s)	Suivi
4.1 Action 1 : Campagne de promotion et de visibilité des boursier-e-s ARES	Décembre 2021	Administration de l'ARES	
4.2 Action 2 : Mettre en place les supports de communication « user friendly »	Septembre 2022	Administration de l'ARES	
4.3 Action 3 : Séances d'information sur le programme bourses de mobilité, FI	Décembre 2021, Avril 2022	Administration de l'ARES	

RECOMMANDATION 5
ADRESSÉE À L'ARES

FAVORISER EN PARTICULIER LA MOBILISATION DES BOURSES PAR LES HE-ESA :

A. POURSUIVRE LES RÉUNIONS D'INFORMATION SUR L'OFFRE DE SERVICES DE L'ARES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS AFIN DE SENSIBILISER LES PROFESSEUR-ES ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS SUR LES OPPORTUNITÉS ACCESSIBLES ;

B. CRÉER ET FINANCER UNE CELLULE DE COOPÉRATION EXTERNE, DÉDIÉE À L'APPUI AU MONTAGE DE PROJETS DES HE ET ESA. EN TERMES DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE, PLUSIEURS MODALITÉS PRATIQUES SONT ENVISAGEABLES ET DOIVENT ÊTRE DISCUTÉES AVEC DES RESPONSABLES ET JURISTES DE L'ARES, À SAVOIR :

I. UN HÉBERGEMENT DE LA CELLULE AU SEIN MÊME DE L'ARES ;

II. UN HÉBERGEMENT AU SEIN D'UN EES ;

III. UN HÉBERGEMENT AU SEIN D'UNE STRUCTURE EXTERNE, SUR LE MODÈLE DE SYNHERA.

Statut	Acceptée
Commentaires et argumentation	a. Comme indiqué en recommandation 4, des réunions d'information sont organisées dans le cadre du programme de mobilité 2022-2027. Une première réunion spécifiquement pour les HE-ESA est prévue en fin janvier-début février 2022 afin de donner un maximum d'informations aux HE-ESA qui souhaiteraient participer au programme de mobilité à partir de septembre 2022. Par la suite, une séance d'échange de bonnes pratiques dans l'accueil des personnes boursières et gestion de ce programme sera organisée pour l'ensemble des institutions sélectionnées dans ces programmes (pour l'année académique 2022-2023). Les représentants des universités, des HE et des ESA seront conviées à cette séance. Des séances d'information et de sensibilisation sont également organisées dans le cadre de chaque appel à projets PRD-PFS.

b. Cette recommandation a été mise en œuvre dans le cadre du programme quinquennal 22-27 : un budget équivalent à temps plein consacré à la coordination et au soutien des HE et ESA dans les activités de coopération a été mis en place. Cette recommandation pourra être mise en œuvre sous réserve de l'acceptation du budget pour la DGD.

L'endroit où cette personne sera hébergée sera discuté afin de se prémunir de tout conflit d'intérêts.

Actions à entreprendre en cas d'accord	Calendrier indicatif	Responsable(s)	Suivi
5.1 Action 1 : Séance d'information Programme de mobilité HE-ESA	Décembre 2021	Administration de l'ARES	
5.2 Action 2 : Séance d'échange de bonnes pratiques FI et Programme de mobilité	Septembre 2022	Administration de l'ARES et EES	
5.3 Action 3 : Séance d'information et sensibilisation PRD-PFS	Février 2022	Administration de l'ARES et EES	
5.4 Action 4 : Inscription dans le programme quinquennal 2022-2027 d'un budget équivalent à 1 ETP pour le soutien aux HE-ESA dans les activités de coopération académique	Juillet 2021 (sous condition d'approbation du programme DGD)	Administration de l'ARES et CCD	

RECOMMANDATION 6

ADRESSÉE À L'ARES EN COLLABORATION AVEC LES GESTIONNAIRES DES EES

ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS PERMETTANT DE FAVORISER LA RENCONTRE ENTRE PARTIES PRENANTES DES HE ET DES ESA D'UNE PART, ET DES UNIVERSITÉS D'AUTRE PART, AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS CO-PORTÉS. CES ÉVÉNEMENTS POURRAIENT SE BASER SUR LE MODÈLE DE L'EVENT BOURSIERS, MAIS CETTE FOIS-CI ADRESSÉ AUX PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL ET DE L'ENCADREMENT DES BOURSIER·E·S.

Statut

Partiellement acceptée

Il ne sera pas possible d'organiser de nombreux événements du même type que l'« event boursiers » par l'équipe de l'administration de l'ARES vu l'ampleur de celui-ci (plusieurs mois de travail et de mobilisation de l'équipe, budget, etc.).

Dans sa stratégie de communication et de travail, l'administration de l'ARES se veut néanmoins être un acteur lien entre les différentes institutions et types d'institutions. Le caractère inter-établissement étant une valeur du programme de l'ARES.

Un groupe d'échange, sur la plateforme Webex, a également été créé depuis que le début de la crise COVID. L'administration de l'ARES souhaite que ce groupe soit également une plateforme qui permette d'échanger sur des pratiques de l'accueil et d'encadrement.

Comme évoqué dans le texte, différentes sessions d'échange de bonnes pratiques ou de réflexion, entre institutions impliquées dans les programmes sont prévues. Une session est notamment prévue dans le cadre du programme de mobilité avec une séance invitant les HE, ESA et universités qui participent au programme. Cette session serait un échange pour appuyer certaines institutions qui débutent particulièrement dans la gestion de l'accueil de personnes boursières. Le groupe cible de ces séances sera les professionnels des de l'accueil et de la gestion des personnes en mobilité. Ces sessions seront organisées annuellement au minimum une fois et les thématiques pourraient évoluer selon les besoins des EES participantes.

Dans les programmes PRD-PFS, plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre pour favoriser une meilleure inclusion des HE et ESA. Des séances d'information/sensibilisation ont été organisées en amont du dépôt des projets pour l'appel 2022. L'ARES prévoit d'organiser ces séances d'information avant chaque futur appel PRD-PFS.

Les orientations stratégiques et balises des appels PRD-PFS ont intégrés plusieurs éléments allant également dans le sens de cette intégration :

- L'obligation des doctorats pour les PFS en 5 ans a été supprimée ;
- la possibilité de co-coordination/parrainage a été prévue pour favoriser la participation des personnes moins expérimentées (jeunes académiques, intervenants HE, ESA, etc) qui peuvent bénéficier d'une première expérience sans assumer toute la responsabilité du projet. Cela permettrait aussi d'attirer de nouveaux intervenants vers l'instrument PRD-PFS ;

Commentaires et argumentation

- l'accent a été mis sur la plus-value des collaborations entre différents types d'établissements.

Les orientations stratégiques de l'instrument AI 2022-2027 prévoient de poursuivre l'inclusion des HE et ESA. Les programmes AI seront construits avec une attention particulière portée au renforcement des dynamiques interinstitutionnelles dans les pays partenaires ARES et en FWB. Lors de la phase d'identification des programmes individuels, il est prévu qu'un représentant des HE et ESA puisse se joindre à la mission afin d'envisager les éventuels axes d'interventions.

Certaines HE et ESA seront également impliquées dans le programme de formations internationales, et ce pour les 5 années du programme, toutes en inter-établissement. Des sessions d'échanges seront également organisées afin que les EES de ce programme puissent également échanger des bonnes pratiques et questionnements sur la gestion de l'accueil et de l'encadrement.

Actions à entreprendre en cas d'accord	Calendrier indicatif	Responsable(s)	Suivi
6.1 Action 1 : Séance d'information Programme de mobilité HE-ESA	Décembre 2021	Administration de l'ARES	
6.2 Action 2 : Séance d'échange de bonnes pratiques FI et Programme de mobilité	Juin 2022	Administration de l'ARES et EES	
6.3 Action 3 : Séance d'information et sensibilisation PRD-PFS	Février 2022	Administration de l'ARES et EES	
6.4 Action 4 : Séance d'information des propositions des partenaires potentiels AI, préalable à l'appel aux intervenants des EES en FWB	Juillet 2022	Administration de l'ARES	

RECOMMANDATION 7
ADRESSÉE À L'ARES

S'APPUYER SUR LE DÉPLOIEMENT DES BOURSES INDIVIDUELLES « EXTRAORDINAIRES » POUR ENCOURAGER LES HE ET ESA À S'ENGAGER DANS L'ACCUEIL, PAR EXEMPLE À TRAVERS LA MISE EN PLACE D'UNE ENVELOPPE DÉDIÉE AUX LES HE ET ESA, ET AXÉES SUR DES STAGES, DES FORMATIONS DIPLOMANTES ET DES PROJETS DE RECHERCHE APPLIQUÉE.

Statut

Acceptée

Commentaires et argumentation

L'ARES a déjà mis en œuvre cette recommandation de deux manières. Tout d'abord, elle a mis en œuvre cette recommandation dans le cadre de l'appel à formations internationale, lancé en février 2021, pour les formations qui se dérouleront durant du programme quinquennal 2022-2027 qui était ouvert à des formations organisées dans les HE et ESA. Plusieurs formations proposées par des HE et ESA ont été sélectionnées (2 bacheliers de spécialisation coordonnés par des HE et 1 master de spécialisation coordonné par une ESA). Ensuite, le programme de bourses « extraordinaires » a été inscrit de manière programmatique dans le programme de coopération au développement introduit par l'ARES à la DGD, c'est le programme de mobilité. Une enveloppe est réservée aux HE et ESA. Dans ce programme, il est également prévu une enveloppe « 1ère candidature » afin de favoriser l'intégration de nouvelles EES dans le programme de mobilité et encourager les HE et ESA qui souhaiteraient se lancer dans un programme de coopération académique.

Actions à entreprendre en cas d'accord

Calendrier indicatif

Responsable(s)

Suivi

7.1 Action 1 : Inscription du programme de mobilité dans le programme de coopération au développement de l'ARES

Juillet 2021

Administration de l'ARES et CCD

7.2 Action 2 : Ouvrir l'appel à formations internationales aux candidatures des HE et ESA

Février 2021

Administration de l'ARES et CCD

01. 2.3 / ÉLIGIBILITÉ ET PROCÉDURE DE SÉLECTION DES BOURSIER.E.S

RECOMMANDATION 8 ADRESSÉE À L'ARES

DIFFUSER UN GUIDE DE BONNES PRATIQUES À L'ATTENTION DE L'ENSEMBLE DES PROMOTEURS NORD ET SUD AFIN DE GUIDER LES PRATIQUES DE SÉLECTION DES CANDIDATS, EN METTANT NOTAMMENT EN AVANT ;

1. UN RAPPEL DES PRINCIPES ET DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE RÉFÉRENCE QUI GUIDENT L'ACTION DE L'ARES (PROGRAMME QUINQUENNAL, CADRES STRATÉGIQUES COMMUNS, THÉORIES DU CHANGEMENT) ;
2. UNE SÉRIE DE CRITÈRES POUVANT GUIDER LA SÉLECTION (EX : NATIONALITÉ, ÂGE, GENRE, EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE, MOTIVATION, ORIGINE SOCIALE...) ;
3. UN RECUEIL DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE SÉLECTION (EX : LA RÉALISATION SYSTÉMATIQUE D'UN ENTRETIEN À DISTANCE AFIN DE TESTER LE NUMÉRO DE MAITRISE DE L'ANGLAIS ET/OU DU FRANÇAIS) ;
4. LA LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUVANT/DEVANT ÊTRE DEMANDÉES POUR RENSEIGNER LES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Statut

Refusée

Dans le programme 2022-2027 de l'ARES, les processus de sélection ont été précisés pour chaque instrument.

L'ARES met en place un processus de communication autour des bonnes pratiques, mais ne s'engage pas à réaliser un guide en tant que tel.

Pour le **programme de mobilité** par exemple, un ensemble de critères communs ont été définis, les EES présenteront le processus de sélection qu'elles réaliseront et l'ARES et ses membres proposeront des recommandations le cas échéant.

Des séances d'échange de bonnes pratiques seront organisées annuellement, celles-ci seront l'occasion d'échanger sur les principes, les documents stratégiques, les processus de sélection ou encore sur les pièces justificatives qui permettent de soutenir chaque dépense.

Dans le cadre des PRD/PFS, les coordonnateur.rice.s de projet sont en charge, avec leurs partenaires, de la sélection des boursier.e-s. Étant donné que les projets sont gérés dans les universités de manière décentralisée, l'ARES n'intervient pas dans la sélection qui est de la responsabilité du coordonnateur.rice et de ses partenaires.

Lors du rapportage annuel, un PV de la sélection des boursier.e-s sera demandé au coordonnateur.rice et transmis à l'ARES.

Dans le cadre des AI, les membres des Groupes de pilotage et les encadreurs potentiels sont en charge de la sélection des boursier.e-s. L'ARES n'intervient pas dans la sélection. L'ARES procédera à la révision du Vademecum du programme AI et pourra intégrer des critères communs à partager auprès des EES partenaires.

Commentaires et argumentation

Actions à entreprendre en cas d'accord	Calendrier indicatif	Responsable(s)	Suivi
8.1 Action 1 : Séance d'échange de bonnes pratiques FI et Programme de mobilité	Juin 2022	Administration de l'ARES	

RECOMMANDATION 9
ADRESSÉE À L'ARES

EXIGER UNE TRANSPARENCE DE LA PART DES PERSONNES COORDINATRICES DE PROJETS / PROMOTEURS.RICES, À TRAVERS :

1. LA DIFFUSION D'UN MODÈLE DE DOCUMENT, À RENSEIGNER PAR CHAQUE COORDINATEUR DE PROGRAMME/PROMOTEUR ET POUR L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DE BOURSES, JUSTIFIANT LES MOTIVATIONS DE LA SÉLECTION OU NON-SÉLECTION DE CHAQUE CANDIDAT, TRANSMISE À L'ARES ET ÉVENTUELLEMENT AUX BOURSIER·E·S (RETENUS ET NON RETENUS) ;
2. EXIGER LE RENSEIGNEMENT SYSTÉMATIQUE DE L'OUTIL GIRAF PAR LES PROMOTEURS, AFIN DE CENTRALISER EN TEMPS RÉEL LES INFORMATIONS SUR LES SÉJOURS DES BOURSIER·E·S, ET CE POUR CHAQUE PROGRAMME DE BOURSES.

Statut	Partiellement acceptée
	<p>1. Dans le cadre des PRD/PFS, les coordonnateur.rice.s de projet sont en charge, avec leurs partenaires, de la sélection des boursier-e-s. Des PV de sélection sont élaborés et peuvent être demandés à l'EES coordonnateur par l'ARES. À l'avenir, ces PV seront transmis avec le rapport annuel du projet. Par ailleurs, les séjours des boursier-e-s sont systématiquement encodés dans GIRAF.</p> <p>Dans le cadre des AI, les PV de sélection des boursier-e-s. inscrits dans un programme peuvent être communiqués sur demande.</p> <p>L'élaboration d'une proposition de critères de sélection, adapté à chaque projet au sein de l'AI, est en cours de réflexion.</p> <p>Dans le cadre des programmes de mobilité et des programmes de formations internationales, il est demandé aux comités de sélection de justifier la non-sélection d'une personne éligible au sein du programme. La motivation est transmise aux personnes postulantes.</p>
Commentaires et argumentation	<p>2. L'encodage systématique des séjours des personnes boursières via l'outil GIRAF est prévu dans le cadre du programme 2022-2027 de l'ARES. De plus, un état des dépenses par l'intermédiaire de GIRAF sera systématisé, ce qui permettra d'avoir un suivi rapproché des séjours également.</p>

RECOMMANDATION 10
ADRESSÉE À L'ARES

À PROPOS DU CRITÈRE « GENRE » :

1. AFFIRMER L'ÉGALITÉ « FEMMES-HOMMES » COMME UNE PRIORITÉ ;
2. PROPOSER DES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES PROCÉDURES D'INFORMATION ET DE SÉLECTION ;
3. FIXER À CHAQUE EES UN OBJECTIF « RAISONNABLE » D'AU MOINS 40% DE FEMMES PARMIS L'ENSEMBLE DES BOURSIER·E·S ARES¹ ACCUEILLIS ;
4. S'APPUYER SUR LES DONNÉES GIRAF POUR OBJECTIVER ET COMMUNIQUER SUR LA PART DE FEMMES PARMIS LES BOURSIER·E·S AU SEIN DE CHAQUE EES, AFIN D'INCITER LES MOINS « PERFORMANTS » EN LA MATIÈRE À FAVORISER DAVANTAGE LES PROFILS FÉMININS ;
5. FAIRE DES PROMOTEUR·RICE·S NORD DES AMBASSADEURS DE L'INCLUSION DES FEMMES DANS LES PROJETS DE RECHERCHE DE L'ARES (AUPRÈS DES EES DU SUD) ;
6. DONNER LA POSSIBILITÉ AUX FEMMES ENCEINTES / OU AYANT RÉCEMMENT ACCOUCHÉ, CANDIDATES À DES BOURSES INDIVIDUELLES, DE REPOUSSER D'UN AN LEUR VENUE, OU DE LIMITER LA DURÉE DES SÉJOURS EN BELGIQUE (DANS LA MESURE DU POSSIBLE AU REGARD DES BESOINS D'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES/TERRAINS EN BELGIQUE) ;
7. COMMANDER UNE ÉTUDE SPÉCIFIQUE SUR LE PARCOURS DES BOURSIÈRES ET ANCIENNES BOURSIÈRES ARES, AFIN D'ÉTUDE EN FINESSE LES SPÉCIFICITÉS LIÉES AU GENRE ET LES FREINS RENCONTRÉS PAR LES FEMMES DANS LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE MOBILITÉ ARES.

Statut

Partiellement acceptée

L'ARES s'engage à répondre à cet enjeu lors du Programme 2022-2027 et à mobiliser les expertises dont elle peut disposer par l'intermédiaire de ses EES partenaires ayant intégré un volet 'genre' dans leurs multiples initiatives de formations ou de renforcement de capacités.

L'ARES en septembre 2020 a formulé dans une note « Genre et Bourses des propositions de mesures et identification de chantiers », celle-ci a été approuvée par la Commission de la coopération au développement (CCD).

Commentaires et argumentation

Consciente de l'importance de y contribuer positivement, l'ARES a d'ores et déjà identifié une série de pistes pour garantir une meilleure prise en compte des enjeux liés au genre :

1. Analyse de l'ensemble de la communication/diffusion des appels concurrentiels visant à l'attribution des différentes catégories de bourses (FI, Mobilité, PRD, PFS, AI) de manière à :
 - s'assurer qu'ils renvoient un message positif et encourageant pour les candidates ;

¹ Cadre fixé par le VLIR

- prévoir les témoignages de boursières, lors des séances d'information sur les programmes de mobilité.
2. Garantir une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les procédures de sélection des programmes de bourses en Belgique spécifiquement lors des procédures d'appel à travers les actions suivantes :
 - favoriser la transparence et éviter toute forme de filtres sélectifs avec des normes communes pour que les appels et les dépôts de candidatures puissent être définis ;
 - veiller à ce que la composition des comités de sélection réponde aux obligations de représentation féminine ;
 - En collaboration avec Uni4coop, des modules et/ou outils seront proposés avant la fin du programme quinquennal pour toutes les personnes du programme de bourses en Belgique notamment par la mise en place d'une formation à l'interculturalité (ce compris un module genre) proposée à l'arrivée en Belgique.
 - veiller au respect de l'effet « cascade » : garantir un nombre au moins identique de candidates sélectionnées que de candidates qui déposent une candidature valable.
 3. Viser la parité en travaillant sur des stratégies pour augmenter la proportion de candidatures féminines, sous-représentées dans les pays partenaires. Néanmoins, l'ARES n'instaurera pas un quota dans ses sélections.
 4. Créer une baseline « genre » complétée par la définition d'indicateurs et la collecte systématique de données genrées dans les interventions. Cela devrait permettre de suivre l'évolution par rapport à des objectifs définis ;
 5. Dans le cadre des appels à projets PRD/PFS, l'ARES met à disposition des candidat.e.s un extrait du Manuel Relatif au Marqueur de la Politique d'Aide à l'Appui de l'Égalité Homme-Femme établi par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE pour les aider à questionner leur intervention au regard du critère Genre.
 6. Définir une politique genre :,
 - Rédiger un document officiel détaillant la politique genre à faire valoir dans les différents instruments de coopération de l'ARES, (cela inclus une réflexion sur le congé maternité/paternité/coparent). ;
 - Étudier et mettre en œuvre des mesures spécifiques pour une meilleure conciliation de la vie privée et professionnelle de nos boursières et boursiers ;
 - Garantir la possibilité de report de bourse pour les étudiantes enceintes et les jeunes parents ;

Travailler sur un diagnostic plus approfondi et différencié par pays pour répondre à la problématique de la proportion des femmes dans les candidatures au programme de mobilité et de bourses de formations internationales, étudier les barrières rencontrées et mettre en place les meilleurs leviers pour augmenter la proportion de candidatures féminines et de mesures inclusives, ceci en collaboration avec nos institutions partenaires.

Actions à entreprendre en cas d'accord	Calendrier indicatif	Responsable(s)	Suivi
10.1 Action 1 : S'assurer du respect de l'effet « cascade » : au moins autant de candidates sélectionnées que de candidates qui déposent une candidature	Novembre 2021	Administration de l'ARES	
10.2 Action 2 : Dans le cadre des appels à projets PRD/PFS, l'ARES met à disposition des candidat.e.s un extrait du Manuel Relatif au Marqueur de la Politique d'Aide à l'Appui de l'Égalité Homme-Femme établi par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE	Février 2022	Administration de l'ARES	

01. 2.4 / ÉLIGIBILITÉ ET PROCÉDURE DE SÉLECTION DES BOURSIER.E.S

RECOMMANDATION 11
ADRESSÉE À L'ARES EN COLLABORATION AVEC LES GESTIONNAIRES DES BOURSES

FORMALISER UN « GUIDE DU BOURSIER.E ARES » RETRAÇANT L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS UTILES AUX BOURSIER.E.S, AFIN QU'IL PUISSE SE PROJETER DANS SON SÉJOUR ET S'Y RÉFÉRER TOUT AU LONG DE SON SÉJOUR.

Statut

Acceptée

Commentaires et argumentation

Dans un premier temps, l'ARES prévoit de finaliser son vadémécum pour l'accueil des personnes boursières à l'attention des services responsables de l'accueil de ces personnes en Belgique.

Ce vadémécum contiendra déjà l'ensemble des informations utiles à l'accueil des personnes boursières.

Le guide du. de la boursier.e sera envisagé dans un second temps.

De plus, comme cela a déjà été évoqué dans d'autres recommandations, des séances d'information et des outils de communications seront organisés et développés au long du programme quinquennal. Cela permettra de discuter de l'opportunité et de la pertinence d'un guide de la personne boursière de l'ARES. Il est également déjà prévu, en collaboration avec Uni4coop, des modules et/ou outils et la mise en place d'une formation à l'interculturalité proposée à l'arrivée en Belgique. Cette formation pourra aborder également le séjour en Belgique.

Il est important de mettre en avant que certaines EES organisent déjà des activités avant le début des formations dans le cadre des formations internationales notamment.

Actions à entreprendre en cas d'accord	Calendrier indicatif	Responsable(s)	Suivi
11.1 Action 1 : Finalisation du vademecum gestion des personnes en mobilité de l'ARES	Avril 2022	Administration de l'ARES	
11.2 Action 2 : Formations à l'arrivée des personnes des formations internationales	Septembre 2023	Administration de l'ARES, Uni4Coop et cellules de coopération et internationales des EES	

APPUYER LES EES DANS L'ENCADREMENT ET L'ANIMATION DES RÉSEAUX DE BOURSIER.E.S:

RECOMMANDATION 12
ADRESSÉE À L'ARES

1. LA PRODUCTION COLLABORATIVE D'UNE FOIRE À QUESTIONS (FAQ) À DESTINATION DES BOURSIER.E.S, VERS LESQUELS LES GESTIONNAIRES DE BOURSES POURRONT RENVOYER LES BOURSIER.E.S.POUR LES QUESTIONS FRÉQUENTES ;
2. CRÉER UNE PLATEFORME D'ENTRAIDE ET D'ÉCHANGES DE PRATIQUES ENTRE GESTIONNAIRES (SOUS LA FORME D'UN GROUPE LINKEDIN, PAR EXEMPLE), OÙ POURRAIENT ÊTRE VALORISÉES DES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE POUR ANIMER LES RÉSEAUX DE BOURSIER.E.S
3. ASSURER UNE VEILLE ET DE L'ENSEMBLE DES ÉVÉNEMENTS EN LIEN AVEC LA THÉMATIQUE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT / COOPÉRATION ACADÉMIQUE / ECMS ORGANISÉS EN BELGIQUE, ET DIFFUSER L'INFORMATION AUPRÈS DE L'ENSEMBLE DU RÉSEAU DE BOURSIER.E.S.ARES ;
4. MOBILISER LES ONG UNIVERSITAIRES DANS :
 - A. L'ANIMATION DES BOURSIER.E.S, NOTAMMENT EN FAISANT EN SORTE QU'ELLES AIENT ACCÈS AUX COORDONNÉES MAIL DES BOURSIER.E.S ET PUISSENT AINSI LEUR DIFFUSER DE INFORMATIONS, EN PARTICULIER SUR LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS SUR LES DIFFÉRENTS CAMPUS.
 - B. L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS RÉGULIERS D'ACCUEIL DES BOURSIER.E.S ARES SUR LES CAMPUS.

Statut

Acceptée

1. Ce chantier sera intégré dans le cadre du travail avec les gestionnaires chargés de l'accueil des personnes boursières.

2. Depuis 2020, un groupe de discussion en ligne, hébergé sur la plateforme "Webex", a été mis en place pour les gestionnaires des bourses dans les EES. Si ces groupes ont été particulièrement actifs dans le cadre de la crise sanitaire, ils restent aujourd'hui actifs et les gestionnaires de l'ARES continuent à encourager les gestionnaires des établissements d'accueil de l'utiliser.

3. Recommandation acceptée dans son entièreté.

Commentaires et argumentation

4. Les ONGs universitaires sont les partenaires principaux du nouvel axe d'actions de l'ARES centré sur l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire des personnes boursières. La proposition A est acceptée puisque la convention qui sera signée avec Uni4Coop, le consortium des ONG universitaires francophones belge, dans le cadre du programme 2022-2027 responsabilise les deux institutions quant aux données récoltées. Le partage de données sera donc facilité.

La proposition B fait partie du programme 2022-2027, et sera mise en œuvre dans les différents campus qui accueillent des boursier.e.s, avec le soutien des ONGs universitaires.

Actions à entreprendre en cas d'accord	Calendrier indicatif	Responsable(s)	Suivi
12.1 Action 1 : Création d'une plateforme d'échange	Avril 2020	Administration de l'ARES	

RECOMMANDATION 13 EN COMPLÉMENT DE L'EVENT BOURSIERS, EXPÉRIMENTER L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS EN LIGNE, SPÉCIFIQUEMENT ADRESSÉE À L'ARES, AVEC LA PARTICIPATION DES EES ET DE UNI4COOP ADRESSÉS AUX BOURSIER.E.S, PAR EXEMPLE AVEC DES INTERVENTIONS D'EXPERTS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ACADÉMIQUE .

Statut

Acceptée

Dans le cadre du nouvel axe d'action de l'ARES centré sur l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire des personnes boursières, l'ARES vise à développer de nouveaux événements à destination de ce public.

Les événements en ligne pour les boursières et boursiers de l'ARES ont commencé à être mis en place par les ONG universitaires dans le cadre de la crise sanitaire mondiale de 2020, et suite aux succès qu'ils ont remportés, ce genre de modalités continuera à être proposé.

Commentaires et argumentation

Une séance d'accueil de bienvenue online, avec un discours de la ministre de la coopération au développement, ainsi que des autorités de l'ARES a d'ailleurs été enregistrée cette année, à l'attention des personnes boursières présentes en Belgique en décembre 2021.

De plus, dans le cadre du CSC thématique, en collaboration avec le VLIR-UOS et l'IMT, des événements seront également organisés. Les thématiques de ces événements sont encore à définir et pourront également être à destination des personnes boursières.

RECOMMANDATION 14
ADRESSÉE À L'ARES

RENFORCER L'OUTILLAGE DE L'ARES EN MATIÈRE D'ANALYSE D'IMPACT : POUR CE FAIRE, S'APPUYER SUR LES DONNÉES COLLECTÉES VIA GIRAF - ET NOTAMMENT LES COORDONNÉES DE CHAQUE BOURSIER.E - POUR METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE SUIVI DES PARCOURS DES ANCIENS BOURSIER.E ARES. CE SYSTÈME DE SUIVI POURRAIT NOTAMMENT PERMETTRE :

1. DE PRODUIRE ANNUELLEMENT DES INDICATEURS SUR LE PROFIL DES BOURSIER.E.S NOUVELLEMENT INTÉGRÉS ;
 2. DE METTRE EN PLACE UNE ENQUÊTE EN LIGNE SYSTÉMATIQUE, RÉALISÉE À ÉCHÉANCE RÉGULIÈRE (EX : TOUS LES ANS) ET ADRESSÉE À L'ENSEMBLE DES ANCIENS BOURSIER.E.S. ELLE PERMETTRAIT DE COLLECTER ET DE TRAITER DES INDICATEURS SUR LA SUITE DES PARCOURS, NOTAMMENT :
 - A. DES DONNÉES OBJECTIVES DE PARCOURS (TITRES OBTENUS, FONCTION OCCUPÉE, NB DE PERSONNES ENCADRÉES, ENGAGEMENT LOCAL, ...)
 - B. DES DONNÉES SUBJECTIVES SUR LE RESSENTI DES ANCIENS BOURSIER.E.S SUR LES EFFETS DE LEUR MOBILITÉ ARES (SUR LEUR CARRIÈRE, LEUR PLACE AU SEIN DE LEUR INSTITUTION, LEUR IMPACT LOCAL...)
 - C. DES DONNÉES SUR LES LIENS QU'ILS ONT NOUÉS OU RENFORCÉS AVEC LA « COMMUNAUTÉ ARES » (ANCIEN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL, AUTRES BOURSIER.E.S ARES...)
- SUR CETTE BASE, UN RAPPORT ANNUEL REGROUPANT DES INDICATEURS SUR LE PROFIL ET LE PARCOURS DES ANCIENS BOURSIER.E.S POURRAIT ÊTRE PRODUIT ET VALORISÉ (VIS-À-VIS DE LA DGD, VIS-À-VIS DES DIFFÉRENTS EES...).

Statut

Acceptée

Cette recommandation sera mise en œuvre dans le cadre du chantier de suivi évaluation, qui impactera le suivi des personnes boursières en particulier.

Les enquêtes, qui sont actuellement menées auprès des personnes boursières du programme "cours et stages internationaux" seront élargies à l'ensemble des personnes boursières qui passent un séjour en Belgique, quel que soit leur programme (bourses de mobilité, projets PRD-PFS, AI etc.).

Commentaires et argumentation

Les indicateurs du programme 2022-2027 ont été approfondis et revus.

Les formulaires d'enquêtes utilisés actuellement seront harmonisés et centralisés sur une même plateforme afin de permettre une meilleure systématisation de ce suivi auprès des personnes boursières et une centralisation des informations. L'utilisation de la plateforme GIRAF pour les enquêtes est actuellement à l'étude. Si GIRAF permet une centralisation de l'information, ce logiciel n'est pas adapté pour le traitement de données.

Les enquêtes actuelles abordent déjà les dimensions mentionnées (objectives, subjectives et sur les liens avec la communauté ARES).

Une attention sera portée sur l'étude des caractéristiques des personnes boursières "nouveaux entrants", notamment dans le cadre de l'analyse du critère genre dans nos programmes.

Actions à entreprendre en cas d'accord	Calendrier indicatif	Responsable(s)	Suivi
14.1 Action 1 : Lancement des questionnaires	Septembre 2022	Administration de l'ARES en collaboration avec les EES	